

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

La propreté nous engage TOUTES ET TOUS !

Nous le constatons tous les jours, de plus en plus, notre ville est sale. Malgré tous les efforts des Services Techniques, nous ne pouvons pas éduquer les personnes qui salissent ou dégradent délibérément les espaces publics !

Nous sommes toutes et tous concernés par la propreté et le respect de nos espaces communs. Nous rappelons que, dans les parcs, notamment, des poubelles sont mises à disposition. Le bon sens, faut-il le rappeler, est de ne pas jeter ses déchets dans la rue ou par la fenêtre de sa voiture...

Certains propriétaires de nos amis canins ne prennent pas la peine de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs sont à disposition dans la commune dans différentes structures : vous pouvez vous en procurer à l'Espace accueil ou au centre technique municipal. Pensez à votre cadre de vie, pensez à vos enfants ! Les incivilités quotidiennes gangrènent notre bien vivre ensemble. Que chacune et chacun prenne ses responsabilités !

L'ESPACE ACCUEIL, UNE RÉUSSITE

Ouvert depuis le 18 novembre 2017, l'Espace accueil, situé au 16 rue Pasteur (derrière La Poste), est une franche réussite et connaît une très belle fréquentation. Un espace utile et calme pour vous permettre de faire toutes vos démarches.

Nous sommes heureux d'avoir pu accueillir avant les vacances la réouverture du service de délivrance des Cartes nationales d'identité, sans compter la nouveauté, les passeports biométriques. Les demandes de rendez-vous s'accumulent et les délais s'allongent, forcément... N'hésitez pas à prendre vos précautions bien en avance si vous ne souhaitez pas avoir de mauvaises surprises !

Toute l'équipe de la majorité municipale vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

Groupe de la majorité municipale avec A. Lorand

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR

saintbrice95.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

L'ASSAINISSEMENT...

1 AN DE TERGIVERSATION, ÇA SUFFIT !

Quelles sont, concrètement, les avancées depuis la délibération n°2017-184 du 21/11/2017, le conseil municipal du 19/03/2018, la mobilisation du 14/04/2018 réunissant à chaque fois plus de 150 habitants inquiets face à l'avenir ?

Quelles sont les suites des réunions entre la Mairie, la CAPV et le collectif des 19 ASL (dont le 20/04/2018) représentatives des 21 résidences impactées par la problématique de l'assainissement ?

Pourquoi la Mairie et la CAPV s'obstinent-elles à ne pas vouloir reconnaître la convention de 1992 et les nombreux autres documents de l'AFUL et la SACIEP, les statuts des propriétaires... actant, au même titre que l'éclairage public, le transfert à la commune de la totalité des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ?

La Mairie semble enfin décidée à sortir de cet imbroglio et propose la reprise par la Ville des voies afin que les réseaux deviennent des biens communaux, solution validée par la CAPV **car elle existe.**

Restent à clarifier les conditions de cette reprise au regard de l'état des lieux dressés par la ville, de la délibération concernant le classement des voiries et des réseaux dans le domaine public, de la tenue d'assemblées générales au sein des ASL, des conventions au cas par cas et des actes notariés, de la détermination des compétences de la Ville, de l'ouverture au public des voies privées pouvant impliquer le retrait des portails des résidences, de la délimitation des parcelles à rétrocéder à la commune, de la nécessaire information aux habitants officialisant la reprise par la commune des voies et réseaux.

Bien que les choses semblent prendre la bonne direction, notre groupe, soucieux du respect des droits des habitants et de l'intérêt général, continuera à suivre régulièrement l'évolution de ce dossier. Nous demandons à nouveau la création d'une commission (élus et représentants des ASL) visant à élaborer les prochaines délibérations qui devront garantir les intérêts des habitants et de la Ville avant d'acter le transfert des voiries et des réseaux d'assainissement à Plaine Vallée.

L'assainissement est un service public.

Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson (Groupe Bien vivre à Saint-Brice / LREM) Maxime Yabas (Bien vivre à Saint-Brice)

CARNET

Naissances

Louise LIMA MARQUES, le 24 mars

Léana TALEB, le 9 avril

Simon YALAP, le 11 avril

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Décès

Nicole DEHAYES, 76 ans, le 28 mars

La Ville adresse ses condoléances aux familles.

NOTEZ-LE

Ramassage des ordures ménagères :

Les bacs doivent être sortis le jour même de la collecte avant 12 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

- les rues bleues : jeudi après-midi
- les rues rouges : lundi et jeudi après-midi

Ramassage des déchets recyclables :

lundi matin

Ramassage des déchets verts :

tous les mardis

Ramassage des gros volumes :

- axe ouest de la RD 301 : lundi 18 juin, 16 juillet et 20 août
- axe est de la RD 301 : mardi 19 juin, 17 juillet et 21 août

Merci de sortir vos déchets la veille à partir de 19 h.

CONSULTATIONS GRATUITES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

(en dehors des périodes de vacances scolaires).

- d'avocats sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30 : 1^{er} mardi de chaque mois
- de notaires sans rendez-vous de 9 h à 11 h 45 : 1^{er} mardi tous les deux mois

Rens. au 01 39 33 24 77

VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

CET ÉTÉ, RESTEZ CONNECTÉS À SAINT-BRICE

Y Ville de Saint-Brice-sous-Forêt
F Ville de Saint Brice sous Forêt
@saintbricesousforet www.saintbrice95.fr